

Co-Psy et DCIO: Info rapide N°19 Juillet 2016

1^{er} juillet : la date à retenir pour les psychologues !



L'an dernier, c'est le 1^{er} juillet que nous avons salué le communiqué de presse de la Ministre confirmant son engagement pour la création d'un corps unique de psychologues de l'éducation nationale.

Cette année, c'est à la même date que l'annonce officielle de l'avis de concours a été rendue publique sur le site du MEN.

Ceci ne s'est pas fait sans rebondissements et péripéties qui ne sont sûrement pas terminés mais c'est aussi le résultat tangible de 2 ans et demi de discussions, certes longues, mais soucieuses d'une certaine conception du dialogue social dont le Men aurait bien fait de s'inspirer pour d'autres sujets !

Et la suite ?

Le 30 juin, s'est tenu le dernier GT 14 chargé d'examiner les textes portant sur l'article « Missions » du décret et sur le projet de formation pour la 6^{ème} année.

La FSU s'est félicitée de la nouvelle rédaction des missions de notre spécialité et des précisions apportées au projet de formation.

Ces évolutions positives sont à mettre au crédit de la mobilisation des collègues et des interventions des secrétaires généraux du SNES et du SNUIPP ainsi que de la Secrétaire générale de la FSU pour demander le respect des textes actés en GT. Le SNES a fait plusieurs propositions sur ces deux textes, notamment sur l'affectation des stagiaires en centres de formation et non en CIO, sur les volumes horaires entre ESPE et centres de formation, sur la nature du mémoire professionnel et sur les modalités de validation de la certification. Elles vont être examinées par le directeur de cabinet et une nouvelle version sera validée dès la semaine prochaine.

Le directeur de cabinet a indiqué le calendrier pour la suite du processus :

-Rédaction définitive du décret intégrant les éléments PPCR par la DGRH et consultation des organisations syndicales.

- Transmission en urgence mi Juillet au Conseil d'état pour avis

- Publication du décret à l'automne et au plus tard avant la fin de l'année civile et bascule dans le nouveau corps au 1^{er} Janvier 2017.

Il nous a été confirmé que le référentiel d'activités serait annexé au décret statutaire, ce qui constitue pour notre corps un appui essentiel, pour stopper les initiatives des régions sur notre implication dans le SPRO,

La publication de l'avis de concours figure désormais sur le site .C'est une avancée enfin concrète de la création du corps dont la FSU s'est félicitée. Nous veillerons à ce que les pages sur les missions et les conditions de recrutement reprennent bien les textes tels qu'ils ont été actés.

Le serveur sera ouvert pour les inscriptions entre le 2 Février 2017 et le 2 Mars 2017. <http://www.education.gouv.fr/cid99001/les-concours-de-recrutement-des-psychologues> .

4 Juillet 2016

Sommaire :

-Compte rendu du GT du 30 Juin

- Décentralisation, les fausses « bonnes idées » du sénat

- Vidéo colloque



Les demandes du SNES et les réponses du Directeur de Cabinet

Vous trouverez en PJ la déclaration de la FSU et ses principales remarques. En outre, le SNES-FSU est intervenu en séance sur plusieurs points, non directement liés aux textes.

La hors classe des CO-Psy et les indemnités :

Le SNES a demandé que la grille des futurs psychologues de l'EN soit celle des agrégés compte tenu de leur niveau de recrutement et que la première campagne d'accès à la hors classe se fasse dans le corps actuel, avec un effet au 1/09/2017, et non en 2017-2018. Ceci permettrait aux collègues de pouvoir anticiper leur déroulement de carrière, surtout pour ceux qui vont partir en retraite.

S'agissant des indemnités, nous avons réitéré notre exigence de voir le corps unique bénéficier d'indemnités uniques. (cf la pétition en ligne du SNES et du SNUIPP <http://petitions.snes.edu/?petition=34>)

Réponse du directeur de cabinet : B Lejeune a reconnu que le SNES avait déjà soulevé ce problème à plusieurs reprises et qu'il fallait le revoir en PPCR, notamment l'accès à la hors classe dès 2016-2017, auquel il n'est pas opposé ; **le contingent d'accès à la hors classe de 10 % la première année est bien acté**; la perspective d'une grille particulière par rapport à tous les autres corps semble peu probable selon lui, mais nos arguments sur les indemnités lui ont paru « entendables » : **« Il n'y a pas d'objections solides à la mise e en œuvre d'un même régime indemnitaire mais il s'agit d'un problème budgétaire. Il faut voir comment monter en puissance pour l'indemnité du second degré. »**

Nous espérons donc une issue positive avec une première étape visant dans un premier temps l'alignement sur l'ISOE (1200 euros), ce qui améliorerait réellement la situation de tous les collègues, l'objectif étant à terme d'obtenir l'alignement indemnitaire intégral sur 2000 euros.

Les DCIO et le 3ème grade : contrairement à l'information transmise par un syndicat, le GRAF que le SNES-FSU ne défendait pas du fait de son caractère peu transparent et aléatoire, n'a finalement pas été retenu par le MEN. L'accès contingenté à un 3ème grade accessible à tous, sous condition d'exercice de missions prioritaires ou sur la base de la valeur professionnelle, a bien été acté. **Le SNES-FSU demande que les DCIO puissent y avoir accès prioritairement.**

L'évaluation des personnels

Le SNES a demandé quel serait le cadre pour aborder le problème de l'évaluation spécifique des psychologues dans un contexte où l'ensemble des catégories sont concernées.

Réponse du directeur de cabinet. Il y a d'abord un cadre général à fixer et c'est l'objet des réunions qui vont se tenir en juillet. Qui fait l'accompagnement des personnels ? Qui assure les rendez vous de carrière (fixés entre le 6ème et le 7ème échelon et entre le 8ème et 9ème) ayant une incidence sur le rythme de carrière ? Quel est le contenu de l'expertise à apporter ? Ceci devra être précisé et affiné pour les psychologues de manière spécifique. Il faudra définir une grille d'évaluation.

Les recrutements

Pour le SNES-FSU, l'une des questions indissociables de la création du corps unique est celle du niveau de recrutement. Certes, depuis 2013, le nombre de postes au concours a été augmenté tous les ans (de 65 en 2011 à 160 en 2016), mais nous sommes encore loin du compte !

Compte tenu des départs à la retraite prévisibles dans les années à venir, même si la perspective de l'accès à la hors classe introduit un léger ralentissement, il faudrait recruter au moins 250 psychologues dans chacune des spécialités, dès l'an prochain et prévoir un plan pluri annuel de recrutement dans les 5 ans à venir, afin d'arriver comme première étape, à une prise en charge n'excédant pas 1000 élèves par psychologue.

Réponses du directeur de cabinet (suite)

Réponse du directeur de cabinet Un travail a été demandé à la DGRH sur le nombre de postes vacants et les départs en retraite prévisibles. Les discussions budgétaires sont en cours et l'objectif fixé pour le premier concours est de remplacer les départs en retraite. L'amélioration du taux de prise en charge est en réflexion au MEN.

Ces mauvaises idées qui ont la peau dure !

Suite à l'audience au sénat par la mission d'information sur l'orientation des organisations syndicales et des associations, le sénat vient de publier une série de préconisations pour améliorer l'orientation scolaire.

http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/communication/Autre/20160629-4_pages_MI_orientation_final.pdf

Sans être atteint de paranoïa galopante, on peut se demander si ce rapport n'a pas été produit uniquement pour « remettre sur le tapis » la proposition de décentraliser les CIO et de transférer les personnels ! En effet toutes les autres « bonnes idées » sont soit déjà mises en application, soit dans les projets de campagne de la droite depuis des temps immémoriaux, comme la sélection à l'entrée dans le supérieur ou la présidence des CA de lycée par un représentant du patronat !

Quelques exemples des poncifs en la matière : valoriser l'enseignement professionnel par des campagnes d'information, rendre obligatoire le stage en entreprise pour les enseignants, intégrer les taux de réussite et d'insertion à la présentation des formations, rendre Affelnet et APB plus transparents !

Il est clair que l'ARF et certains élus n'ont pas bien digéré le contenu de la loi du 5 mars 2014 qui, de fait, empêche la régionalisation des CIO et le transfert des personnels, puisque nos actions de 2003 puis de 2013, ont permis de préserver un service public d'orientation de l'éducation nationale, même si le nombre de CIO d'état retenus par la carte cible reste insuffisant.

On ne voit toujours pas en quoi le transfert des CIO et des personnels aux régions améliorerait l'élaboration des projets des élèves ou leur affectation dans les établissements et les spécialités choisies ! Sauf, peut-être, si l'on propose de régionaliser aussi l'Education nationale !

Ce sont ces mêmes enjeux qu'on retrouve aujourd'hui autour du corps unique et des missions de psychologue qui vont avec. Décidément il y a bien deux visions antinomiques de l'orientation ! Celle qui considère qu'à l'adolescence le développement psychologique et social et ses aléas ne peuvent être dissociés de la projection dans l'avenir et de l'élaboration progressive de son orientation, et celle qui fait de l'orientation une activité tellement partagée par tout le monde et pour tout le monde, qu'elle n'a plus aucune spécificité d'approche, ni dans de nombreux cas aucune référence à la déontologie des psychologues !

Le SNES continuera à se battre résolument contre notre dilution dans le SPRO !



Colloque des PSY de la FSU

Petit reportage sur le colloque PSY de la FSU avant un compte rendu plus détaillé à la rentrée !
<https://youtu.be/YGZGYIbYtfY>